



COMMUNE DE SAINT BAUZILE- DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

BUDGET PRIMITIF 2024

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

CADRE GENERAL

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur son site internet dans un délai d'1 mois à compter du vote du Conseil Municipal du Budget Primitif.

Le cycle budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif. **Le compte administratif** présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

Comme comptabilité communale suppose l'intervention de 2 instances (le Maire et le Comptable Public), il existe 2 types de comptes : le compte administratif (Maire) et **compte de gestion** (le Comptable Public).

A la séance du conseil municipal lors duquel est examiné le compte administratif, le compte de gestion est également soumis aux élus. Le compte administratif doit parfaitement correspondre au compte de gestion.

VUE D'ENSEMBLE

Le budget primitif (acte de prévision) retrace, dans le respect des principes budgétaires (annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité), l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Le budget primitif, premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée ; et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Maire, Ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Sur notre commune, **le budget primitif 2024 a été voté le 26 mars 2024** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

- d'un côté, la section de fonctionnement (la gestion des affaires courantes) ;
- de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RECETTES

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les prévisions des **recettes de fonctionnement 2024 représentent 439 649,96 euros** soit une diminution de 14 601,03 euros ou 3,21 % par rapport aux recettes réelles réalisées en 2023 (compte administratif 2023 = 454 250,99 €) ; ou soit une diminution de 10 185,76 euros par rapport aux recettes prévisionnelles du budget primitif 2023 (diminution des recettes prévues de 2.26 %).

Impôts Directs Locaux

La commune mène une politique fiscale constante puisque les taux restent inchangés depuis 2021. Les taux sont inférieurs aux taux moyens départemental et national.

Le taux sur le non-bâti est également largement inférieur au taux moyen départemental 2023 (80,02 %).

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,38 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,56 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 10 %

IDL : 54 550 € (=), autres : FNGIR : 43 459 € (=)

Les dotations et participations attendues de l'Etat (DGF, DCRTP, FCTVA, autres)

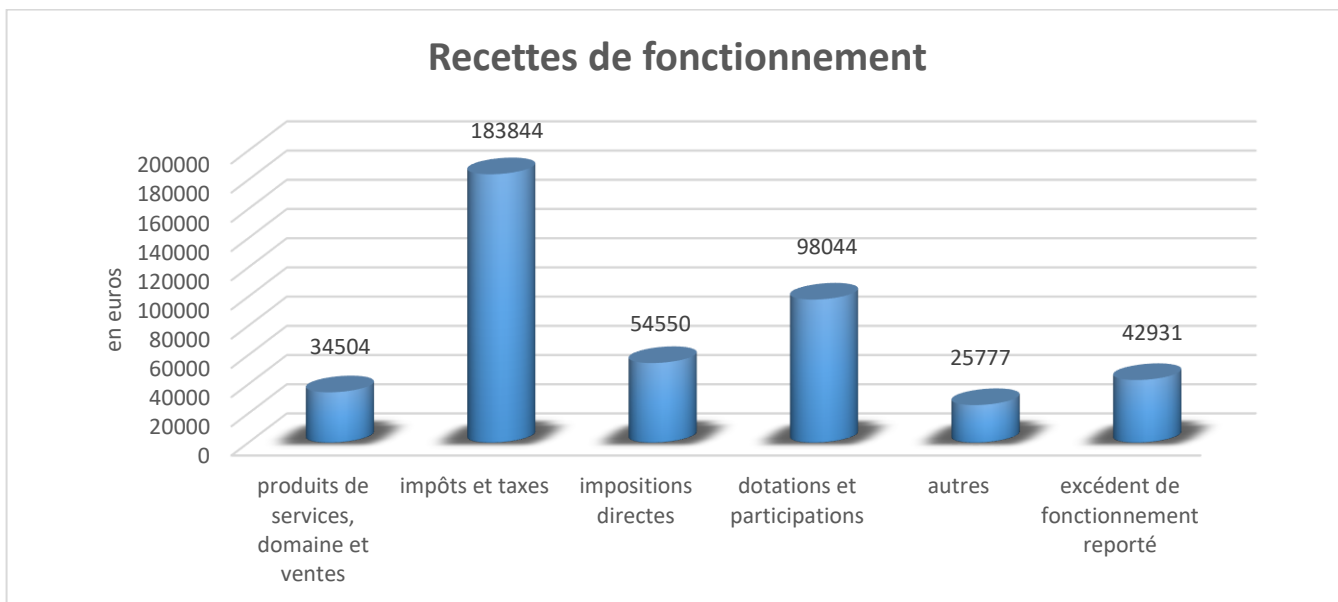
Celles-ci devraient s'élever à 98 044 € soit une baisse de 6 647,67 euros ou 6,35 % par rapport aux dotations réelles perçues sur l'exercice précédent (compte administratif = 104 691,67 €).

DCRTP : 22 397 € (↓ 139 €), DGF : 15 186 € (↑ 2056 €).

Compensation de la Communauté de Communes

L'Attribution de Compensation prévisionnelle 2024 s'élève à 140 384,70 € soit une baisse de 0,18 % par rapport à l'Attribution Compensatrice Définitive de l'exercice précédent.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	33 804,00	29 468,42	4 335,58	87	34 504,00		34 504,00	2,1
73 - Impôts et taxes	184 219,55	182 351,27	1 868,28	98	183 843,70		183 843,70	-0,2
731 - Impositions directes	53 400,00	54 550,00	-1 150,00	102	54 550,00		54 550,00	2,2
74 - Dotations et participations	95 805,96	104 691,67	-8 885,71	109	98 044,00		98 044,00	2,3
75 - Autres produits de gestion courante	10 500,00	13 180,39	-2 680,39	125	21 189,12		21 189,12	101,8
76 - Produits financiers		1,01	-1,01	0				
013 - Atténuations de charges	5 000,00	2 902,02	2 097,98	58	4 588,00		4 588,00	-8,2
002 - Excédent de fonctionnement reporté	67 106,21	67 106,21	0,00	100	42 931,14		42 931,14	-36,0
Total recettes réelles	449 835,72	454 250,99	-4 415,27	100	439 649,96		439 649,96	-2,3
Total recettes de fonctionnement	449 835,72	454 250,99	-4 415,27	100	439 649,96		439 649,96	-2,3



DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont constituées de :

- dépenses réelles : rémunérations du personnel municipal, participations aux rémunérations des agents du RPI, indemnités des élus, entretien et consommation des bâtiments communaux, achats de matières premières et de fournitures, prestations de services effectuées, subventions versées aux associations, intérêts des emprunts) ; et
- dépenses d'ordre : écritures budgétaires correspondant principalement à l'amortissement comptable des investissements antérieurs.

Les prévisions de rémunération des agents communaux (salaires et charges patronales) s'élèvent à 157 800 €, correspondant à **35,89 % des dépenses totales prévisionnelles de fonctionnement**. Au 01/01/2024, 5 agents constituent l'effectif de la collectivité : 4 titulaires ou stagiaires et 1 agent contractuel. ; correspondant à 3,28 Equivalent Temps Plein.

Les prévisions de participation aux rémunérations des agents du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) s'élèvent à 63 000 € **soit 28,28 % des charges du personnel**, soit 14,33 % par rapport aux dépenses prévisionnelles totales de fonctionnement.

Les prévisions des charges à caractère général (achats des stocks, services extérieurs notamment) représentent elles **32,38 % des dépenses totales d'exploitation**.

Du contexte inflationniste, tout est impacté. Nous avons observé une hausse inédite et brutale des matières premières et des coûts de l'énergie, entraînant de ce fait une augmentation des équipements, des travaux en régie et des factures énergétiques ...

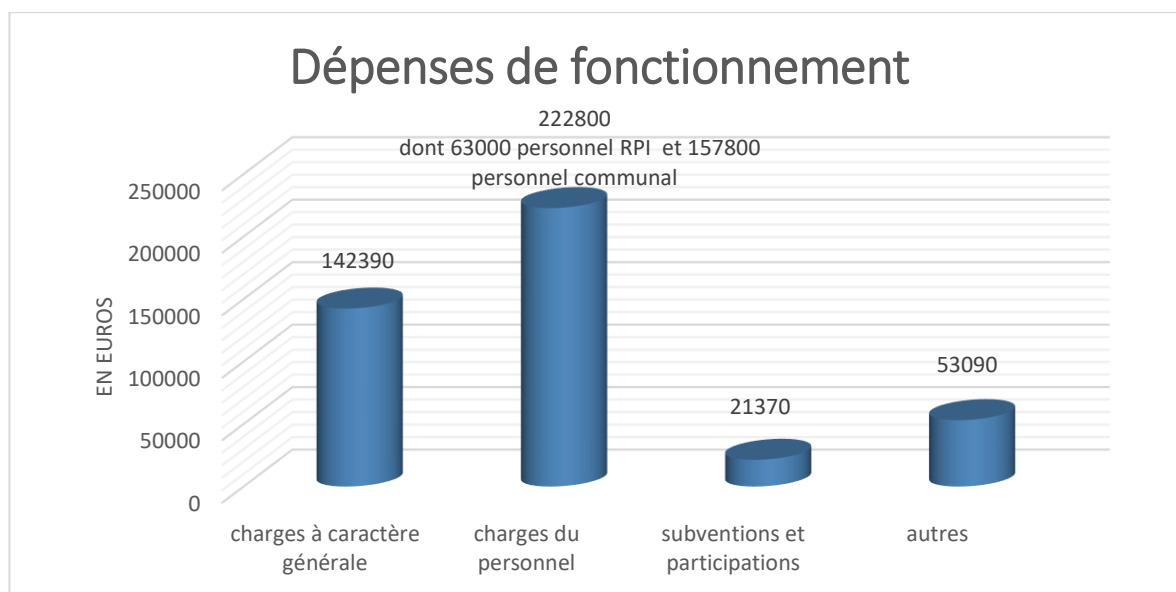
Projets de travaux

- Réfection de certaines voies communales ;
- Réfection d'une partie du toit de l'école primaire publique ;
- Réfection du toit de la véranda du bar communal ; et
- Refixation de pression du ballon d'eau des toilettes de la cantine.

Opérations d'ordre

Les dépenses d'opérations d'ordre en section de fonctionnement correspondent aux recettes d'opérations d'ordre en section d'investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	107 506,74	63 796,69	43 710,15	59	142 386,93		142 386,93	32,4
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	49 739,06	25 839,92	23 899,13	51	58 186,93		58 186,93	17,0
61 - SERVICES EXTERIEURS	33 983,89	28 450,23	7 633,48	77	67 500,00		67 500,00	98,6
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	23 384,00	11 119,44	12 264,56	47	16 300,00		16 300,00	-30,3
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	400,00	387,00	13,00	96	400,00		400,00	0,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	234 900,00	189 851,67	45 048,33	80	222 800,00		222 800,00	-5,2
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	66 000,00	41 374,28	24 625,72	62	63 000,00		63 000,00	-4,5
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 000,00	1 854,46	145,52	92	2 000,00		2 000,00	0,0
64 - CHARGES DE PERSONNEL	166 900,00	146 622,91	20 277,09	87	157 800,00		157 800,00	-5,5
014 - Atténuations de produits	18 466,00	18 466,00	0,00	100	14 104,00		14 104,00	-23,6
65 - Autres charges de gestion courante	51 132,00	37 835,55	13 296,45	73	44 874,00		44 874,00	-12,2
66 - Charges financières	10 182,88	9 882,89	299,99	97	8 768,96		8 768,96	-13,9
67 - Charges spécifiques	3 200,00		3 200,00	0	3 200,00		3 200,00	0,0
Total dépenses réelles	425 387,62	319 832,70	105 554,92	75	436 133,89		436 133,89	2,5
Total dépenses d'ordre	24 448,10	3 487,15	20 960,95	14	3 516,07		3 516,07	-85,6
Total dépenses de fonctionnement	449 835,72	323 319,85	126 515,87	71	439 649,96		439 649,96	-2,3



Synthèse

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'**autofinancement** ; c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement, sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

II. SECTION INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

RECETTES

Deux types de recettes coexistent :

- les recettes dites patrimoniales (recettes perçues en lien avec les permis de construire, par exemple la Taxe d'Aménagement) ; et
- les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (des subventions relatives à la mise aux normes de la capacité d'accueil des scolaires de la bibliothèque, l'achat d'une pompe à chaleur pour l'école par exemple, le remboursement de la TVA par l'Etat ...).

Dotations et fonds divers

FCTVA : 5 000 €

Excédent de fonctionnement reporté N-1 : 88 000 €

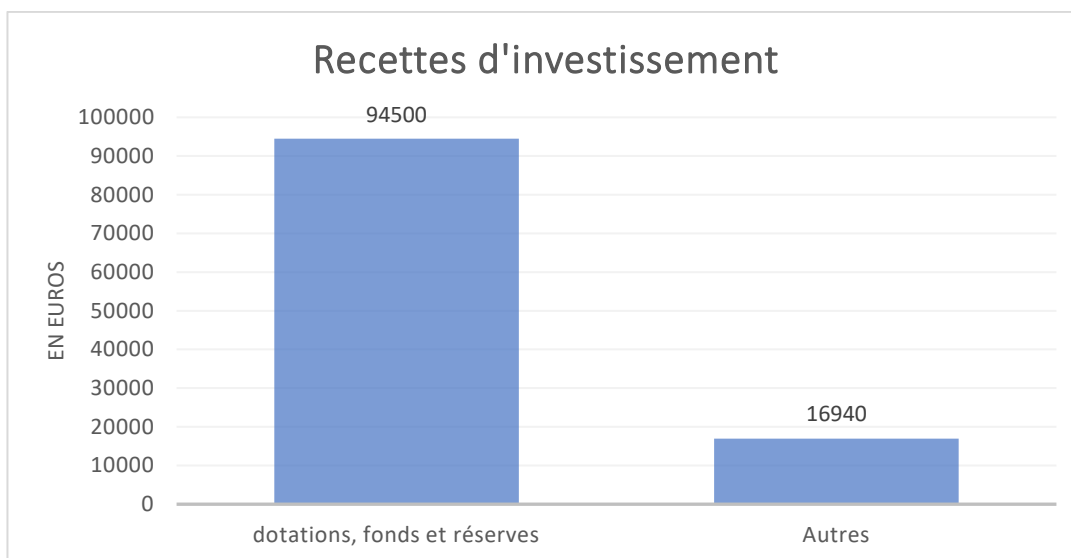
Les subventions d'investissements

- Etat : 5 610 € (mise aux normes 2023 du bar communal)
- Département : 7 813,60 €
- Autres : 102 € (ONACVG)

Opérations d'ordre

Les opérations d'ordre correspondent à des écritures budgétaires liées à l'amortissement comptable des investissements antérieurs.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
10 - Dotations, fonds divers et réserves	79 315,00	76 432,89	2 882,11	96	94 500,00		94 500,00	19,1
13 - Subventions d'investissement reçues	28 198,84	20 550,24	7 648,60	72	13 423,60		13 423,60	-52,4
16 - Emprunts et dettes assimilés		600,00	-600,00	0				
Total recettes réelles hors opérations	107 513,84	97 583,13	9 930,71	90	107 923,60		107 923,60	0,4
Total recettes d'ordre	39 121,53	18 160,58	20 960,95	46	3 516,07		3 516,07	-91,0
Total recettes d'investissement	146 635,37	115 743,71	30 891,66	78	111 439,67		111 439,67	-24,0



DEPENSES

Toutes les dépenses font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité (acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création).

Les principaux projets

- Rénovation énergétique du bâtiment scolaire : isolation thermique des combles perdus, achat et pose d'une pompe à chaleur ;
- Mise aux normes de la capacité d'accueil des scolaires de la bibliothèque ; et
- Création d'une clôture aire de jeux.

Emprunts

La commune fait état de 3 emprunts à taux fixe sur le budget principal et doit rembourser le capital sur la dépense d'investissement (les intérêts faisant partie des dépenses de fonctionnement).

Emprunts	Durée de l'emprunt	Montant de l'emprunt €	Remboursements 2024 €	
			Capital	Intérêts
C.E.L.D.A	2021-2041	163 367,00	7 586,06	1 447,18
Crédit Agricole	2009-2029	500 000,00	29 449,85	6 708,88
C.E.L.D.A	2015-2015	90 000,00	9 404,14	312,90
Total			46 440,05	8 468,96

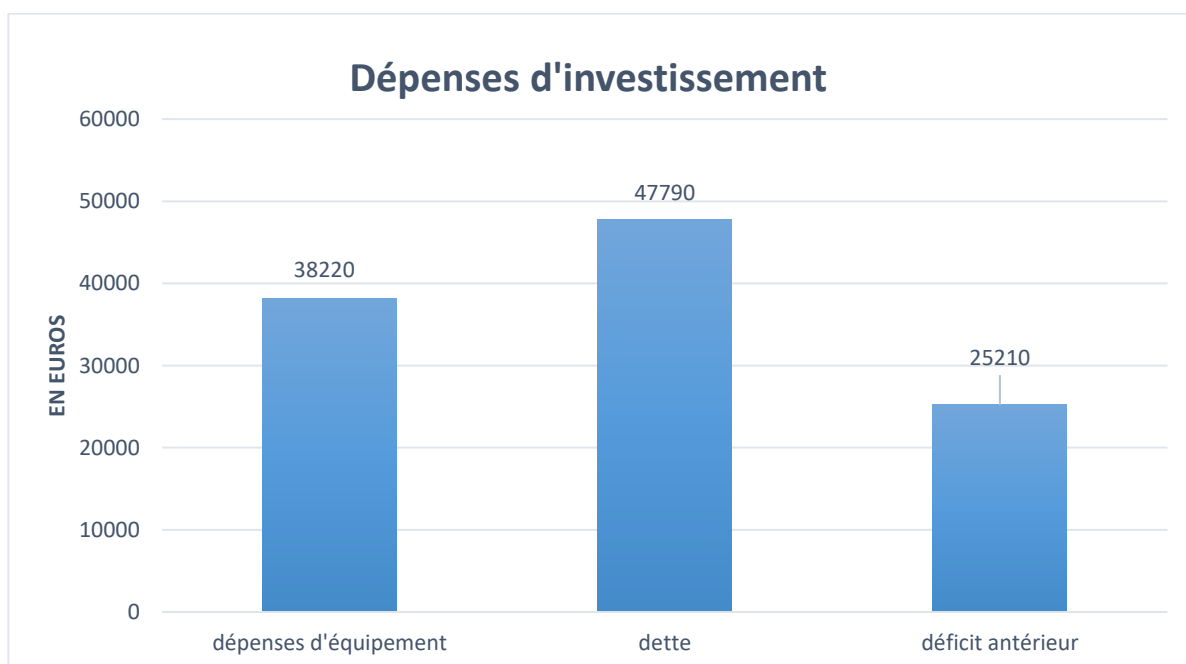
Etat de la dette

Au 31.12.2023, le capital restant dû de l'encours de la dette s'élevait à 324 430,13 €, répartis sur 3 emprunts. La dette est estimée à 980,15 € par habitant (330 habitants).

Opérations d'ordre

Les opérations d'ordre correspondent à des écritures budgétaires liées au déficit antérieur, s'il y a lieu.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Déficit d'investissement reporté	38 948,93	38 948,93	0,00	100	25 209,41		25 209,41	-31,8
16 - Emprunts et dettes assimilés	48 974,84	48 974,83	0,01	99	47 788,58		47 788,58	1,7
20 - Immobilisations incorporelles	5 400,00		5 400,00	0	4 159,44		4 159,44	-23,0
204 - Subventions d'équipement versées	9 452,92	9 231,47	221,45	97	221,46		221,46	-97,7
21 - Immobilisations corporelles	33 185,45	33 124,88	60,79	99	34 080,80		34 080,80	2,6
Total dépenses réelles hors opérations	131 961,94	126 279,69	5 682,25	95	111 439,67		111 439,67	-15,6
Total dépenses d'ordre	14 673,43	14 673,43	0,00	100				-100,0
Total dépenses d'investissement	146 635,37	140 953,12	5 682,25	96	111 439,67		111 439,67	-24,0



Synthèse : vue d'ensemble

